



Goal* 2XL

Herbicide concentré émulsifiable

| | | |
|--------|----|-----------|
| GROUPE | 14 | HERBICIDE |
|--------|----|-----------|

USAGE RESTREINT

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : OXYFLUORFÈNE 240 GRAMMES PAR LITRE

N° D'HOMOLOGATION 24913 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

DANGER  **POISON**

DANGER : IRRITANT CUTANÉ
DANGER : IRRITANT OCULAIRE
SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

CONTENU NET : 9,46 L, 10 L, 110 L et vrac

Dow AgroSciences Canada Inc.
Suite 2100, 450 - 1 Street S.W.
Calgary, Alberta
T2P 5H1
1-800-667-3852

*Marque de commerce de Dow AgroSciences LLC

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

NATURE DE LA RESTRICTION : L'exposition à ce produit présente des risques pour la santé. Prendre certaines précautions lors de la manipulation afin de réduire l'exposition au minimum. Suivre attentivement toutes les directives et précautions d'utilisation indiquées sur la présente étiquette. Ce produit ne doit être utilisé que par des personnes agréées par le gouvernement, là où c'est requis, pour application de produits antiparasitaires.

USAGES RESTREINTS

INFORMATION GÉNÉRALE

L'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL est un herbicide sélectif utilisé pour supprimer certaines mauvaises herbes à feuilles larges.

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION

- NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
- NE PAS APPLIQUER SUR DES SOLS SABLONNEUX

MODE D'EMPLOI

LIRE ATTENTIVEMENT TOUTES LES INSTRUCTIONS AVANT L'APPLICATION. LE NON-RESPECT DES INSTRUCTIONS FIGURANT SUR L'ÉTIQUETTE PEUT ENTRAÎNER UNE SUPPRESSION IRRÉGULIÈRE DES MAUVAISES HERBES OU DES DOMMAGES AUX CULTURES.

Application au moyen d'un pulvérisateur agricole

NE PAS effectuer de traitement pendant les périodes de calme plat ou lorsqu'il y a des rafales de vent. NE PAS pulvériser des gouttelettes de diamètre inférieur à la taille moyenne correspondant à la classification de la American Society of Agricultural and Biological Engineers (ASABE). NE PAS effectuer d'application excessive sur les habitats terrestres ou aquatiques non ciblés. NE PAS contaminer les habitats aquatiques au moment de nettoyer et de rincer le matériel de pulvérisation ou les contenants.

Zones tampons

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point de pulvérisation directe du produit et la lisière de l'habitat vulnérable le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les grands pâturages libres et les zones arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (mètres) requises pour la protection des: | | | |
|-------------------------------------|---|---|-------|-------|-------------------|
| | | Habitat aquatique d'une profondeur de: | | | Habitat terrestre |
| | | < 1 m | 1-3 m | > 3 m | |
| pulvérisateur agricole [†] | Bulbes d'oignons secs | 20 | 5 | 3 | 15 |
| | framboises (Colombie-Britannique seulement) ^{††} | 1 | 1 | 1 | 1 |

[†]Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixée à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

^{††} La pulvérisation sur les cultures de framboises est autorisée uniquement lorsque les vents soufflent à 8 km/h ou moins.

OIGNONS (BULBES SECS SEULEMENT)

Mode d'application

Pour obtenir de meilleurs résultats, appliquer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes sont petites et que les conditions sont propices à une croissance vigoureuse. Appliquer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL à raison de 500 millilitres dans au moins 500 litres d'eau par hectare lorsque les oignons ont atteint le stade de deux feuilles vraies. Au besoin, répéter les applications pour supprimer les mauvaises herbes qui germent tardivement. Ne pas appliquer à raison de plus de 2,0 litres par hectare et par an.

Mauvaises herbes supprimées

Pourpier potager, amarante à racine rouge, morelle poilue, renouée liseron, chénopode blanc, chénopode glauque et chénopode hybride.

Instructions pour le mélange

Maintenir une agitation suffisante pendant le mélange et la pulvérisation pour obtenir une solution de pulvérisation homogène. L'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL doit être appliqué uniquement par voie terrestre au moyen d'un équipement qui pulvérise au moins 500 litres de mélange par hectare à une pression de 275 kPa. Ne pas ajouter d'huile ni d'agent tensioactif au mélange de pulvérisation. Éviter que la dérive n'atteigne des cultures sensibles.

Périodes d'application

Pour assurer une suppression efficace, appliquer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes ont de 2 à 4 feuilles et sont en pleine croissance. La première application peut être effectuée lorsque les oignons ont deux vraies feuilles entièrement développées. Il faut parfois plus d'une application pour supprimer les mauvaises herbes à germination tardive. Ne pas appliquer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL lorsque la culture ou les mauvaises herbes ont subi un excès ou un manque d'humidité, des températures extrêmes ou des blessures consécutives à des applications antérieures d'herbicide. Ne pas appliquer à moins de 56 jours de la récolte.

Tolérance des cultures

L'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL peut occasionner des altérations nécrotiques, la torsion ou l'enroulement des plants d'oignons. Ces altérations seront plus graves si les applications sont effectuées pendant des périodes de stress et/ou avant le plein développement de deux vraies feuilles. Utiliser uniquement sur les oignons à bulbe sec.

SUPPRESSION DES TIGES FRUCTIFÈRES DE L'ANNÉE DES FRAMBOISIERS (UNIQUEMENT EN COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Mode d'application

Appliquer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL à raison de 1,0 à 2,0 litres par hectare sur les tiges fructifères de l'année lorsqu'elles atteignent 10 à 15 centimètres. Utiliser le taux plus élevé si la majorité

des tiges fructifères de l'année atteint la hauteur maximum de 15 centimètres ou si une période de chaleur et de sécheresse a précédé l'application. N'appliquer qu'une seule fois par saison. Il est recommandé d'ajouter 2,5 litres de Companion (ou d'un agent tensioactif équivalent) pour 1000 litres de solution à pulvériser.

† Les dosages indiqués correspondent à une application généralisée. Pour les applications en bandes (un mètre de large), diminuer la quantité d'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL nécessaire pour un hectare en suivant cette formule :

$$\frac{\text{Largeur de bande}}{\text{Largeur de rang}} \times \text{Taux généralisé} = \text{Quantité nécessaire par hectare}$$

† pour une application en bande d'un mètre

Appliquer l'herbicide Goal 2XL aux tiges fructifères de l'année des framboisiers à raison de 500 litres d'eau par hectare. Ne traiter que les 15 derniers centimètres des tiges fructifères afin d'atténuer les dommages aux cultures par contact avec le produit pulvérisé. Appliquer le Goal 2XL au moyen d'un pulvérisateur porté à faible pression (200 à 400 kPa). Veiller à ce que la rampe d'aspersion soit à la hauteur minimale admissible selon les recommandations du fabricant. L'emploi d'écrans de réduction de la dérive est recommandé. Mettre soigneusement au point le matériel de pulvérisation avant chaque utilisation.

NE PAS pulvériser l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL sur les cultures de framboises lorsque les vents soufflent à plus de 8 km/h.

L'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL réprime temporairement la croissance hâtive des tiges fructifères de l'année des framboisiers. Il peut arriver qu'après l'application de l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL, les feuilles des tiges fructifères de l'année présentent des tâches ou qu'elles se crispent ou se flétrissent. Ces altérations n'affectent pas la santé des framboisiers ni leur rendement. Les feuilles des tiges fructifères de l'année qui reçoivent directement ou indirectement (dérive) le jet de pulvérisation seront blessées. Ne pas employer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL sur les plantations de framboisiers affaiblis ou stressés par la température, la maladie, les fertilisants, les insectes, les pesticides, la sécheresse ou l'excès d'humidité car la croissance des tiges fructifères de l'année peut être insuffisante pour produire des fruits l'année suivante.

Ne pas appliquer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL à moins de 50 jours de la récolte.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE

Ce produit cause des lésions oculaires et des irritations de la peau.

- Pendant le mélange, le chargement, le nettoyage ou les réparations, porter des lunettes de protection ou un écran facial, des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison sur une chemise à manches longues et un pantalon long, des bottes de caoutchouc ou des chaussures résistant aux produits chimiques, ainsi qu'un tablier résistant aux produits chimiques. Les personnes qui appliquent le produit doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, une combinaison sur une chemise à manches longues et un pantalon long, ainsi que des bottes de caoutchouc ou des chaussures résistant aux produits chimiques.
- Ne pas retourner sur le site traité et en interdire l'accès aux travailleurs pendant les 12 heures suivant le traitement des conifères, pendant les 24 heures suivant le traitement des framboises ou des fraises et pendant les 48 heures suivant le traitement des oignons.
- Enlever l'équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, se laver les mains (ou toute autre partie du corps qui est entrée en contact avec le produit) au savon et à l'eau et mettre des vêtements propres.
- Jeter les vêtements et les autres matériaux absorbants s'ils sont imbibés ou fortement contaminés par le produit concentré. Ne pas réutiliser les vêtements contaminés.

- Enlever immédiatement les vêtements et l'équipement de protection personnelle si le pesticide entre en contact avec la peau à travers les vêtements contaminés ou à cause d'un déversement. Ensuite, bien laver la peau et mettre des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Bien se laver les mains et les parties de peau exposée au savon et à l'eau avant de manger, de boire, de fumer ou d'aller aux toilettes. Éviter de respirer les vapeurs et les bruines de vaporisation ou le contact avec les vêtements.
- Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis, et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

En cas d'ingestion: Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements: Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas d'inhalation: Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux: Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Le lavage d'estomac peut s'avérer contre-indiqué en raison de la probabilité de lésions aux muqueuses. L'aspiration peut causer des lésions pulmonaires. Contient des distillats de pétrole.

PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE

Ne pas entreposer ni expédier près des denrées alimentaires, des aliments pour animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Ce produit est TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres. Respecter les zones tampons spécifiées dans le MODE D'EMPLOI.

NE PAS appliquer au-delà du champ à traiter.

NE PAS appliquer directement sur les habitats aquatiques (comme les lacs, rivières, marécages, étangs, coulées, fondrières des Prairies, criques, marais, ruisseaux, réservoirs, et terres humides) ou les estuaires/habitats marins. Ce produit contient un distillat de pétrole qui est toxique à très toxique pour les organismes aquatiques. Éviter de contaminer les milieux aquatiques durant l'application. Ne pas contaminer ces milieux en y appliquant le produit directement, en éliminant les déchets ou en lavant l'équipement.

ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau, les denrées alimentaires ou les aliments pour animaux par l'entreposage ou l'élimination. Garder à l'abri du gel. Entreposer à une température supérieure à 0°C.

ÉLIMINATION

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché.

Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : LIRE CE QUI SUIT AVANT D'APPLIQUER CE PRODUIT POUR L'USAGE SPÉCIAL INDIQUÉ : Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour le ou les usages spéciaux décrits ci-dessous a été rédigé par des personnes autres que Dow AgroSciences Canada Inc. et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dow AgroSciences Canada Inc. ne formule aucune allégation ni n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-dessous.

En foi de quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager Dow AgroSciences Canada Inc. de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur la présente étiquette.

MODE D'EMPLOI – FRAISES

Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette plus la violette des champs et la petite oseille. Appliquer l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL à raison de 1,0 litre par hectare dans 500 L de solution de pulvérisation/ha. Appliquer avant le paillage sur les plants en dormance. Une seule application par voie terrestre par année. Délai d'attente avant récolte : 150 jours.

MODE D'EMPLOI – CONIFÈRES ÉTABLIS DANS DES CULTURES EN PLEINE-TERRE

L'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL procure une suppression des mauvaises herbes en post levée. Pour assurer une suppression des mauvaises herbes efficace en post levée, appliquer le Goal 2XL lorsque les mauvaises herbes sont au stade 2 à 4 feuilles et en croissance active.

Mélanger à fond le Goal 2XL avec de l'eau propre à la concentration recommandée et appliquer à 275 kPa dans 200 à 500 litres d'eau par hectare. Une forte pluie ou une forte irrigation immédiatement après l'application sur des mauvaises herbes émergées peut réduire l'efficacité.

Le Goal 2XL a été testé sur le sapin baumier, le sapin Fraser, le pin blanc et l'épinette blanche. On peut appliquer le Goal 2XL sur d'autres essences de conifères non indiquées sur la liste. Cependant, la tolérance de ces dernières aux herbicides, dont Goal 2XL, peut varier. La première fois que l'on utilise le Goal 2XL sur des essences de conifères non incluses dans la liste, se limiter à une petite zone pour chaque variété afin de confirmer leur tolérance avant de passer à une pratique généralisée.

Ne pas utiliser d'équipement portatif pour appliquer le Goal 2XL sur des conifères cultivés en pleine-terre.

Sapin baumier, sapin Fraser, épinette blanche, et pin blanc Pour supprimer les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette dans les cultures de conifères en pleine-terre, y compris, le sapin baumier, le sapin Fraser, l'épinette blanche et le pin blanc, appliquer l'herbicide Goal 2XL à un taux de 0,5 - 1 litre de produit par hectare. Appliquer dans 200 à 500 litres d'eau par hectare. Effectuer les applications de Goal 2XL avant le débourrement ou après l'aoûtage (environ six semaines après le débourrement). Une brûlure des aiguilles temporaire peut survenir. Appliquer sur des arbres en santé qui ne souffrent pas de stress. Répéter les traitements au besoin pour supprimer les mauvaises herbes en germination tardive. Ne pas appliquer plus de 2 litres de ce produit par hectare par saison de croissance.

ZONES TAMPONS

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous séparent le point de pulvérisation directe du produit et la lisière de l'habitat vulnérable le plus proche, dans la direction du vent, qu'il s'agisse d'un habitat terrestre (comme les prairies, les forêts, les brise-vent, les terres à bois, les haies, les grands pâturages libres et les zones arbustives), d'un habitat d'eau douce (comme les lacs, les rivières, les bourbiers, les étangs, les fondrières des Prairies, les ruisseaux, les marais, les réservoirs et les milieux humides) ou d'un habitat estuarien ou marin.

| Méthode d'application | Culture | Zones tampons (mètres) requises pour la protection d'un : | | | |
|-------------------------------------|-----------|---|-------|-------|-------------------|
| | | Habitat aquatique d'une profondeur de: | | | Habitat terrestre |
| | | < 1 m | 1-3 m | > 3 m | |
| pulvérisateur agricole [†] | fraises | 10 | 4 | 2 | 7 |
| | conifères | 20 | 5 | 3 | 15 |

[†]Dans le cas de la pulvérisation agricole, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans et de cônes de réduction de la dérive. Les pulvérisateurs dont la rampe d'aspersion est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal ou au sol permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixée à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 30 %.

Se référer à l'étiquette principale de l'herbicide Goal 2XL avant l'utilisation pour obtenir des détails et des instructions supplémentaires, notamment sur les délais à respecter avant la récolte et les restrictions concernant l'alternance des cultures.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance à l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL, herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides:

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide concentré émulsifiable Goal 2XL ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à Dow AgroSciences Canada Inc. au 1-800-667-3852 ou à www.dowagro.ca.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

042010

Code de l'étiquette: CN-24913-006-F
Remplace: CN-24913-005-F